

Sentier de la Bataille



Randonnée n°27425

Une randonnée proposée par POULIN Gérard

Marcher sur les pas des petits fils de Charlemagne et découvrir le champ de bataille de Fontenoy où l'empire de Charlemagne a été partagé: voici ce qui vous attend sur ce petit parcours historique.

Durée :	1h10	Difficulté :	Facile
Distance :	3,68 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	31 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	31 m	Région :	Puisaye
Point haut :	258 m	Commune :	Fontenoy (89520)
Point bas :	222 m		

Description

Départ Place de l'Église au pied du musée de la Bataille.

Randonnée balisée N°14.

(D/A) Face au restaurant, prendre à gauche la D1, direction Leugny - Auxerre sur 400 m. Laisser le cimetière sur la droite et poursuivre sur l'accotement droit de la route.

(1) Arrivé à hauteur des bâtiments industriels situés à gauche, tourner à droite sur le chemin de terre. Longer le ruisseau de Saint-Bonnet et le traverser à un moment. Au croisement d'un chemin venant de la gauche, continuer tout droit et atteindre le suivant.

(2) Virer à droite et monter tranquillement plein Ouest, arriver sur la petite route qui mène à Solmet, faire pour rejoindre le chemin caillouteux un droite-gauche. Rejoindre la D3 en passant devant d'anciennes statues sur la droite.

(3) Arrivé au croisement avec la D3, prendre à droite. L'obélisque est dressé à main gauche.

Après avoir pris connaissance de l'histoire de ce lieu, prendre le chemin herbeux de gauche et se diriger vers le centre du village de Fontenoy en passant au pied des Gisants.

(4) Continuer à descendre pour rejoindre le bourg de Fontenoy **(D/A)**.

Informations pratiques

Aire de pique-nique à 200m du Bourg en direction de Saints-en-Puisaye.

Cette randonnée est proposée par l'[Office de Tourisme de Puisaye-Forterre](#).

Le balisage est assuré par l'association À chacun son chemin en Puisaye-Forterre suivant la charte graphique de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre dans le sens de la description et porte le N°14.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou l'application visorando.

En cas de soucis, merci de remplir [ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

A proximité

Le 25 juin 841, les petits fils de Charlemagne se déchirent l'Empire et livrent bataille sur ce plateau.

Un obélisque édifié en 1860 et le [musée](#) situé au cœur du village témoignent de cette époque. De nombreux hameaux, lieux-dits portent des noms rappelant cet épisode. Le [site de référence](#) sur cette bataille.

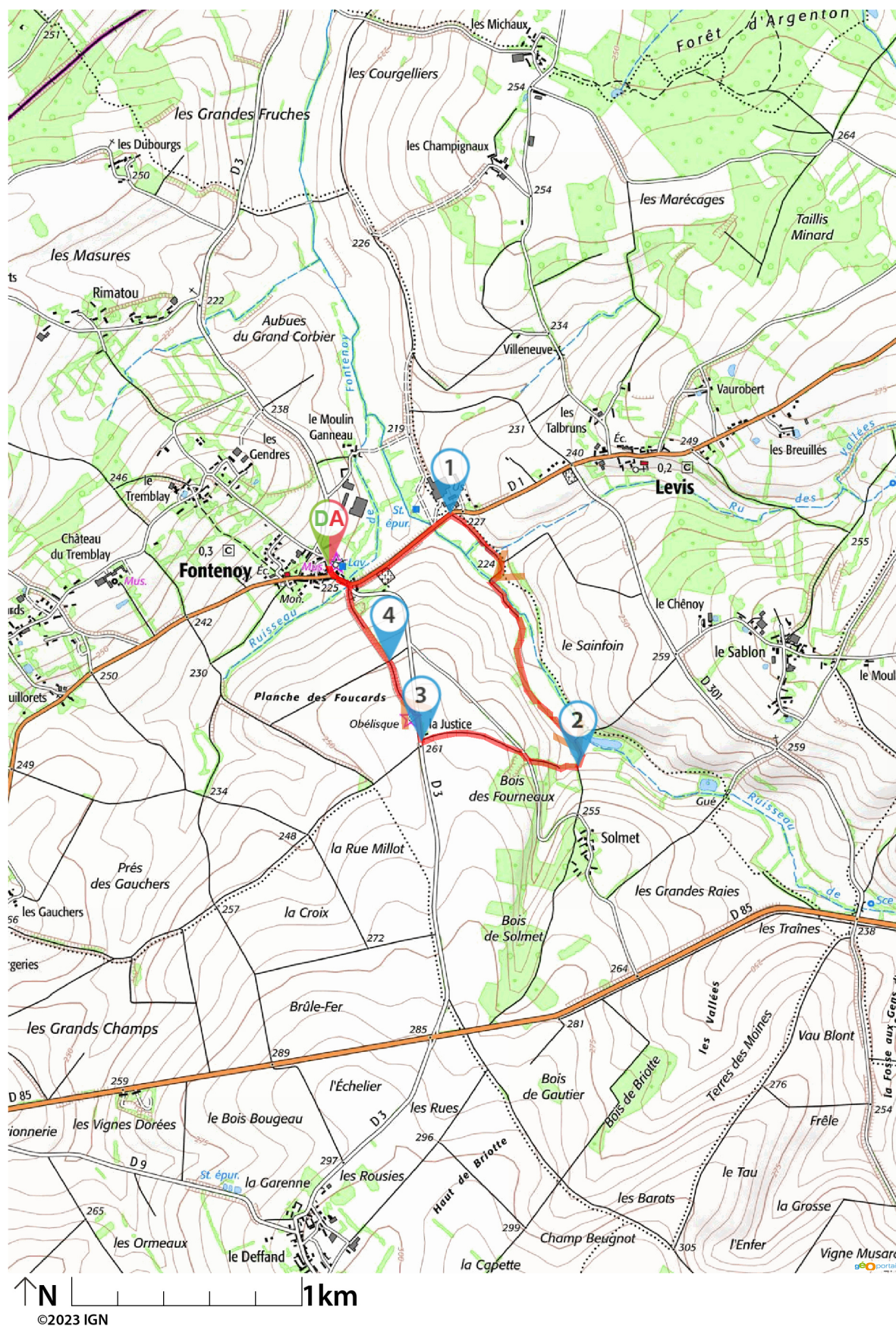
En partant en direction du ruisseau de Saint-Bonnet, vous découvrirez une partie des paysages de Forterre et des bocages de

Puisaye.

Pas très loin, la petite ville de Toucy, patrie de Pierre Larousse, avec son église fortifiée, son marché du samedi matin très réputé.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-sentier-de-la-bataille/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

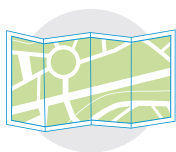
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



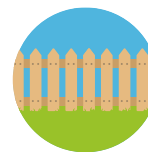
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.